

Campus de Laval

POLITIQUE DE RÉSERVATION ET CODE DE CONDUITE SALLES DE TRAVAUX D'ÉQUIPE

Réserver une salle

- Le campus de Laval met à la disposition des étudiants* des salles de travaux d'équipe. Ces salles doivent être réservées auprès du personnel de l'Accueil, au 2^e étage.
- Étant donné la forte demande et le nombre de salles limité, il est conseillé de faire la réservation quelques jours (max. 7) avant le moment désiré (pour les étudiants du campus de Laval seulement). Les cartes étudiantes d'au moins deux usagers inscrits au même cours seront demandées pour confirmer la réservation et le renouvellement.
- Les salles de travaux d'équipe des 3^e et 6^e étages sont destinées aux travaux d'équipe exclusivement; il est donc obligatoire que deux étudiants et plus (même cours) soient présents lors de l'utilisation de ces salles.

S'identifier comme étudiant de l'UdeM

- Chaque étudiant présent dans la salle doit posséder une carte étudiante de l'UdeM. Les étudiants en provenance d'autres établissements, incluant les HEC et l'École Polytechnique, seront invités à quitter les lieux.
- Les salles étant réservées aux étudiants de l'UdeM, la Direction et le service de sécurité se réservent le droit de vérifier en tout temps les cartes étudiantes.
- La carte étudiante de l'UdeM est requise lors de la réservation.

Il est nécessaire de :

- De respecter l'heure de votre bloc de réservation.
- Aviser l'accueil si vous quittez avant la fin de votre bloc de réservation.
- Aviser l'accueil de tout bris ou dommage au matériel des salles.

Faire preuve de civisme

- Le respect des étudiants dans les salles avoisinantes est exigé. Ceci signifie que musique et bruit excessif ainsi que vidéo n'étant pas en lien avec l'enseignement sont interdits.
- Il est du devoir de chaque étudiant de signaler tout comportement inopportun au personnel de l'accueil ou de la sécurité.
- Les usagers sont appelés à être courtois envers le personnel et les autres étudiants, à utiliser un langage adéquat et à n'utiliser que l'espace qu'ils ont préalablement réservé.
- Les usagers doivent laisser les lieux propres et en ordre en les quittant.
- Il est interdit de consommer de la nourriture, incluant la livraison de restaurants, et seulement les contenants fermés pour les boissons sont autorisés.
- Toute consommation d'alcool est strictement interdite.
- Il est interdit de brancher de petits appareils électriques (par ex. : bouilloire) autres qu'un ordinateur ou un cellulaire.
- Les usagers de ces salles doivent également respecter toutes les règles, directives et politiques de l'Université de Montréal, en plus du présent code de conduite.

* À noter que la priorité est donnée aux étudiants du campus de Laval. Les étudiants du campus de Montréal ne peuvent réservé à l'avance et doivent le faire en personne seulement.

Toute dérogation à ces consignes entraînera l'expulsion de la salle.